

Ce qui s'est passé à Reggane et à In Ekker, relève du crime contre l'humanité et du génocide

13-02-2010 à 14:48



A l'initiative de l'Association Machaâl Chahid, en coordination avec El Moudjahid commémoration, hier, du 50e anniversaire des essais nucléaires français au Sahara

A l'initiative de l'Association Machaâl Chahid en coordination avec El Moudjahid, a eu lieu hier au Centre de presse d'El Moudjahid, la commémoration du 50e anniversaire d'un drame, suite naturelle des menées criminelles du colonialisme français en Algérie, celui de l'explosion atomique de Reggane qui a eu lieu le

13 février 1960.

C'est une date sinistre pour la mémoire collective

Occasion pour M. Mansouri Amar, chercheur à l'Institut d'études nucléaires d'Alger, de rappeler pour cette date sinistre pour la mémoire collective nationale, de faire célébrer par la France son entrée dans le club des puissances nucléaires militaires, et l'Algérie de rappeler à la conscience universelle, les conséquences d'un crime contre l'humanité.

Cinquante années après, la France, relève l'éminent chercheur, ne s'inquiète guère de ses actes et de leurs conséquences contre le peuple algérien.

Les essais et explosions nucléaires font partie des crimes multiples commis contre notre peuple.

La France, note l'orateur, continue à faire la sourde oreille aux revendications légitimes des victimes des essais nucléaires français dont le nombre ne fait qu'augmenter et dont une partie disparaît chaque année dans l'anonymat.

Crime colonial

Le problème des essais nucléaires français en Algérie relève bien du crime colonial puisque, rappelle

l'orateur, les deux centres d'expérimentation, à savoir le site de Reggane (CSEM) et celui d'In Ekker (CEMO) ainsi que les laboratoires du CEA et les différentes bases vie ont été construits avant l'indépendance. Ainsi, quatre essais atmosphériques et deux explosions souterraines ont eu lieu à l'époque de l'occupation française entre 1960 et 1962.

Des essais même au lendemain de l'indépendance

Des essais ont eu lieu sur ces sites après l'indépendance et ce jusqu'au 16 février 1966 en vertu d'annexes secrètes contenues dans les Accords d'Evian.

Cela fait questionner l'orateur qui se demande si les négociateurs français lors de ces Accords avaient obtenu de la part de leurs vis-à-vis algériens la mise à disposition de la France pour cinq ans des installations d'In Ekker, de Reggane et de l'ensemble Béchar-Hammaguir.

Ces sites militaires sahariens ont été le théâtre respectivement des essais nucléaires, chimiques, biologiques et balistiques.

Nulle part dans les Accords d'Evian il n'est inscrit, souligne l'éminent chercheur, que les installations du CSEM à Reggane et du CEMO à In Ekker, étaient destinées à des expériences nucléaires.

11 essais souterrains`et 40 essais complémentaires

C'est ainsi que onze essais souterrains se sont déroulés à In Ekker après l'indépendance et quarante essais complémentaires à Tan Ataram (In Ekker) et à Hamoudia (Reggane).

Les sites d'expérimentation ont été évacués en juin 66 et remis en juin 67.

Situant la responsabilité des autorités politiques françaises, M. Mansouri Amar relève que la France a commencé ses expériences nucléaires en pleine connaissance des risques de rayonnements ionisants sur la santé et l'environnement, puisque les conséquences des bombardements d'Hiroshima et Nagasaki avaient été publiées. et même traduites en français en 1957.

Des essais réalisés au mépris de la légalité internationale

La France aura réalisé ainsi ses premiers essais en plein moratoire international décidé par les trois puissances nucléaires en novembre 1958 qui a abouti le 5 août 1963 à la signature du Traité de Moscou, interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Seuls les Etats-Unis, l'Union Soviétique et la Grande-Bretagne ont adhéré à ce traité. La France ne s'y est pas associée. L'historique de ces essais, rappelé par l'orateur, a débuté lors de la réalisation d'un champ de tir à Reggane en 1957.

Arguments fallacieux

Les autorités politiques et militaires françaises ont décrété le Sahara, zone totalement vide de vie animale ou végétale. Pourtant les données géographiques montrent clairement, fait remarquer M. Mansouri, que des populations existaient bel et bien dans le Touat et le Tanezrouft, régions choisies par la France pour y installer ses sites militaires. Les deux régions contiguës étaient peuplées de plus de

140.000 habitants, dont environ 40.000 personnes à l'époque résidaient dans les palmeraies de Reggane et dans la vallée du Touat.

La ville de Reggane, peuplée de 8.000 habitants à l'époque, se trouve à 50 km seulement des points zéro des tirs aériens. Ailleurs dans le monde, ce sont des distances d'un minimum de 700 km.

57 essais explosions et expérimentations dans trois sites d'essais (Reggane et In Ekker) auront mobilisé 24.000 personnes entre civils et militaires français.

On ne connaît pas le nombre d'Algériens impliqués de force dans ces essais, fait remarquer M. Mansouri, ni l'importance de la population au moment des essais.

193 essais dont 44 aériens en Polynésie

En Polynésie française, autre site pour les essais nucléaires, il y a eu 193 essais, dont 44 aériens, il y a des dossiers médicaux, la réhabilitation des sites, un système de surveillance sophistiqué, la construction d'un centre médical de suivi en octobre 2007 à Papeete.

L'orateur a rappelé l'itinéraire de la loi française et le parcours du mouvement associatif pour la reconnaissance des droits des personnes victimes, itinéraire qui a abouti à la promulgation d'une loi le 5 janvier 2010, parue au J. O. français le 6 janvier 2010, qui réduit à 13 les pathologies radioinduites au lieu de 18.

Volonté d'exclure du droit à l'indemnisation un nombre important de victimes

Le Comité d'indemnisation, selon les dispositions législatives, déterminera la méthode qu'il retiendra pour ses recommandations, selon d'éminents juristes. On a le sentiment que le décret a été construit de manière à interdire toute échappatoire à la logique mathématique qui devrait conduire à l'exclusion de la plus grande partie des victimes du système d'indemnisation. Pour être indemnisé, il faut répondre à plusieurs critères. La communauté scientifique internationale a statué sur ces sujets, dont ne semble pas en tenir compte les gouvernements français.

Il est temps pour les Algériens, conclut M. Mansouri, de demander réparation des terribles dommages causés à la population et à l'environnement par le fait des essais et autres expérimentations nucléaires françaises dans notre pays.

Levée du secret défense

Il recommande la levée du secret défense sur toutes les archives se rapportant à ces essais et explosions au Sahara afin qu'elles servent de documents de référence aux chercheurs et experts, et comme condition pour toute discussion sur ce dossier avec la partie française.

Etablir également la carte gamma des polygones de Reggane et de In Ekker avec le concours des institutions internationales habilitées ; récupérer et stocker les matériaux contaminés et mettre en place un système de surveillance, comme en Polynésie ; engager des études épidémiologiques sur les populations du Sud ; des hôpitaux spécialisés et engager des discussions sur le droit à la réparation.

Une bataille juridique à mener

Pour maître Benbraham Fatima-Zohra, avocate, dont l'Association a mis en lumière ce dossier, il y a une bataille juridique à mener. L'éminente juriste s'interroge sur la qualification des faits reprochés aux autorités politiques françaises au sujet des essais nucléaires effectués dans notre pays.

Elle parle du crime contre l'humanité, de génocide, de crime de guerre, toutes qualifications qui rejoignent le crime commis contre le peuple algérien.

Radicalisation de l'attitude française

L'oratrice évoque la radicalisation de l'attitude française à l'égard de notre pays avec l'adoption de la loi glorifiant la colonisation française, qui a dû être atténuée par la suite face aux remous qu'a provoqués sa publication auprès d'une large partie de la population française et des milieux intellectuels de ce pays, sans compter les réactions dans notre propre pays.

Aujourd'hui pour rappel, un projet de loi est déposé sur le bureau de l'APN présenté par plus d'une centaine de députés, portant criminalisation de la colonisation française. Ce projet a fait tout récemment encore l'objet d'un débat au centre de presse d'El Moudjahid, engagé à l'initiative de l'Académie pour la promotion de la société civile en coordination avec El Moudjahid. A propos de ce projet, la moudjahida Ighil Lahriz avait rappelé combien ce texte est essentiel et qu'il a été ardemment attendu par toutes celles et tous ceux qui ont à cœur, les intérêts de ce pays.

Il est prévu dans le projet, l'institution de tribunaux spéciaux pour instruire les crimes contre notre peuple et la poursuite de leurs auteurs. Pour en revenir aux essais nucléaires, maître Benbraham Fatima-Zohra, rappelle que des plaintes avec constitution de partie civile ont été engagées auprès des tribunaux français aux fins de réparation pour les victimes.

L'oratrice parle de crime continu commis par la France à l'égard de l'Algérie.

Terribles séquelles sur le plan médical

Le Dr Moussaoui Assia, oncologue est intervenue, lors de cette rencontre, pour apporter un témoignage des terribles conséquences que ces essais nucléaires produisent sur les personnes et leur descendance. Les radiations nucléaires sur la santé sont terribles, relève l'éminente spécialiste. Les conséquences sanitaires sont tout aussi désastreuses, note-t-elle. Le rayonnement radioactif est extrêmement nocif, à plus forte raison quand il s'agit de radiations massives. Les cas de morbidité, de cancer sont extrêmement élevés avec des effets plusieurs années après soulgne, l'oratrice.

Cas de cancers multiples

Les cas de cancers sont multiples et affectent gravement plusieurs parties du corps humains, gorge, poumons, foie, estomac, etc., ainsi que les cas de leucémie en rapport avec les rayons ionisants.

Entre Reggane et le point zéro, 50 km seulement les séparent

M. Mansouri Amar a, on le rappelle, souligné dans son intervention, que les cas d'exposition s'étaient

produits à une distance particulièrement rapprochée du point zéro (50 kilomètres entre le point zéro et le site d'explosion à Reggane), alors que les normes situent cette distance à près d'un millier de kilomètres.

C'est dire la monstruosité de l'action des autorités française contre des populations innocentes.

La France peu soucieuse des questions de l'environnement

M. Mansouri soulignait également que les autorités françaises se souciaient peu, ou pas du tout, des conséquences sur l'environnement et qu'il fallait, pour nous Algériens, exiger des réparations pour les terribles séquelles laissées sur l'environnement dans les régions exposées. Le Dr Moussaoui Assia a relevé pour sa part, les conséquences terribles sur la descendance, malformation congénitales, troubles de la croissance, retards mentaux, effets sur la fertilité, sont les causes les plus cités. Les images montrées à ce propos sont éloquentes.

Elles sont encore une fois terribles. Toute dose de rayonnement constitue un risque cancérigène rappelle l'éminente spécialiste à la suite de l'intervention des trois spécialistes.

Des victimes parlent de leur long martyre

Ce fut au tour des victimes qui ont témoigné, montrant les séquelles graves qu'elles portent aujourd'hui. Trois témoignages poignants qui soulignent toute la détresse de ces personnes, l'un transporté de force sur les sites d'expérimentation l'autre, appelé du service national, qui a séjourné durant sa présence au sein de l'armée à In Ekker, a été contaminé.

“ Je suis devenu un monstre, dit-il, suite aux multiples malformations et pathologies. ”

L'intéressé, inscrit au registre des porteurs de maladies chroniques, a exhibé ordonnances, attestations diverses, courrier, coupures de presse, relatant son martyre. Le troisième témoignage est venu d'un ancien officier supérieur de l'ANP affecté sur les anciens sites d'expérimentation et qui a été contaminé. Il a, lui aussi, relaté son long supplice, comment il a commencé à ressentir des douleurs et comment la maladie est apparue, amenant une paralysie totale chez le sujet. Actuellement l'intéressé est un grand invalide. Il a lu, lors de son témoignage, un véritable réquisitoire contre le colonialisme et ses méfaits, mais a dit combien l'humanité aspirait à la paix, à la sécurité, à la réduction des inégalités et surtout que plus jamais ce qui s'est passé à Reggane et In Ekker, en Polynésie et ailleurs ne puisse plus se reproduire.

Projection d'un court métrage qui témoigne de la nature du crime colonial

Il faut rappeler que la manifestation qui s'est déroulée hier au centre de presse d'El Moudjahid a vu la projection d'un court métrage réalisé par les services de l'ENTV sur les sites d'expérimentation à Reggane et à In Ekker, avec des plans particulièrement édifiants sur la nature du crime commis par le colonialisme français dans notre pays. Il y a eu des témoignages accablants de représentants de la société civile, responsables, chercheurs, citoyens qui ont relaté leur vécu avant, durant et après les explosions, l'impact sur la santé des populations, l'impact sur l'environnement.

L'ENTV à l'honneur

Ce court métrage a été une réussite. Des récompenses ont été offertes à la réalisatrice, de la part d'El Moudjahid, de l'Association Machaâl Echahid et de Maître Benbraham, notamment à travers un tableau représentant le Sud algérien.

T. M. A.

 [Télécharger](#)
